



SAINT JUDOCE

LETTRE D'INFOS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2020

MAIRIE 02 96 27 41 59

Le Bourg, 22630 Saint-Judoce
Lundi, mardi, vendredi et samedi, 10 h - 12 h
mairiestjudoce@wanadoo.fr

URGENCES

**La mairie est équipée d'un défibrillateur.
Il se trouve sur la façade, près de la porte
du bureau du Maire, à gauche côté jardin.**

SAMU 15
Gendarmerie 17
Pompiers 18
Toutes urgences 112

SANTÉ (Évran)

Cabinet médical 02 96 27 40 56
Cabinet kiné 02 96 27 47 32
Cabinet infirmier 02 96 27 49 60
Ambulances : 02 96 27 47 27
Pharmacie : 02 96 27 40 28
Podologue 02 96 27 43 04
Orthophoniste 02 96 27 57 93
Cabinet vétérinaire 02 96 27 44 67

DÉCHÈTERIE (Évran)

Lundi : 14 h 00 – 17 h 45
Mardi : fermée
Mercredi : 08 h 45 – 12 h 30
Jeudi à samedi : 08 h 45 – 12 h 30
et de 14 h 00 – 17 h 45

EN BREF

- ◆ Adhésion au syndicat du PNR
- ◆ Subvention aux associations
- ◆ Tarifs communaux
- ◆ Terrains « La Corbinais »
- ◆ Terrain « La Croix Sevestre »
- ◆ Elections « Conseil municipal »
- ◆ Logement mairie
- ◆ Informations diverses



**LE MAIRE ET LE
CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITENT
TOUS LEURS
MEILLEURS VŒUX
POUR 2021**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2020.

Étaient présents : Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Karen Boissière, Patrick Yver, Jérôme Nicolas, Sandra Charité, Michel Moy, Philippe Nogues, Francis Portero.

Était absent excusé : Marie-Claire Cotteaux pouvoir à Sylvie Barbé.

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

P.N.R. (Parc Naturel Régional de la vallée de La Rance et de la Côte d'Émeraude), adhésion au syndicat mixte de préfiguration :

Un syndicat mixte de préfiguration du PNR sera prochainement constitué pour prendre le relais de l'association « Coeur Émeraude », afin d'affiner et de finaliser avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce syndicat sera composé de la région Bretagne, des départements Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine, des 4 EPCI et de 74 communes. La participation financière au syndicat mixte de préfiguration ne pourra pas excéder 310 000 € par an pour une durée qui ne pourra pas excéder 3 ans. Pour les communes, la participation sera de 0,50 € par habitant. (population DGF).

L'adhésion au syndicat n'engage pas la collectivité dans le futur syndicat mixte de gestion du parc. Une nouvelle consultation sera en effet organisée pour adoption du parc.

Le Conseil municipal par 12 voix pour et une abstention (Michel Moy) a approuvé et décidé d'adhérer au projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration et a désigné deux représentants de la commune : Martial Fairier et Eric Echard.

Attribution des subventions aux associations :

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé l'attribution des subventions suivantes : Stade Evrannais : 225 €, école cycliste : 45 €, APE Les Faluns, Jules Verne : 480 €, APEL Sainte-Anne : 270 € ;

Les subventions concernant les associations « Le Club de l'amitié » et « Gymétop » seront délibérées après leur Assemblée Générale respective.

Tarifs communaux applicables en 2021 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé les tarifs communaux pour l'exercice 2021, conformément aux deux tableaux présentés. Ces tarifs sont consultables en mairie.

Achat et vente de terrains au lieudit « La Corbinais » :

Il est nécessaire de procéder à la régularisation de l'emprise de la voirie située entre les lieudits « La Corbinais » et « La Ville es Mière ». En effet des parcelles appartenant à la commune sont exploitées, des parcelles appartenant à des privés sont circulées. Cette régularisation se décline par l'échange de parcelles entre la commune et Mme et M. Villalon.

Le conseil municipal, à l'unanimité a adopté cet échange.

Achat d'une parcelle située au lieudit « La Croix Sevestre » :

Il est nécessaire de procéder à la régularisation de l'emprise de la voirie située en partie haute de la rue du Champ Hervé appartenant à M. Grassi.

Cette parcelle sera achetée par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité a adopté cet achat.

Election des membres, délégués, aux commissions, syndicats, comités, suite à la démission de deux élus :

Le conseil municipal, à l'unanimité a désigné en substitution de deux élus démissionnaires :

- commission « voirie, réseaux » : P. NOGUES ;
- commission « administration » : F. PORTERO, K. BOISSIERE ;
- commission « sociale » : F. PORTERO, E. ECHARD ;
- commission « appel d'offre » : P. YVER ;
- Syndicat Départemental de l'Energie : J.Y. BAEY, P. NOGUES ;
- référent sécurité routière : M. MOY.

Déclaration de projet concernant la mairie :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à lancer les démarches nécessaires en vue de créer des bureaux supplémentaires au 1^{er} étage de la mairie et d'aménager l'îlot situé près de la mairie.

INFORMATIONS GENERALES :

Concours de la photo la plus originale de Noël :

Le vendredi 18 décembre, le jury composé de Mme Pain Jeanine, M. Gallée Jérôme, M. Bougault Corentin, Melle Ellena Manon, M. Guillaume Erwann, se sont réunis afin de désigner les trois gagnants du concours de la photo la plus originale de Noël. Après avoir délibéré, le jury a décidé que les prix sont décernés de la façon suivante :

Concours de la photo la plus originale de Noël (suite) :

Le premier prix : M. et Mme Bellec-Lesourd ;

Le deuxième prix : M. et Mme Gil ;

Le troisième prix : Mme D. Raviard.

Les prix d'une valeur respective de 80 €, 60 € et 40 € ont été remis aux heureux gagnants le samedi 19 décembre.

Hôpital de Dinan :

Afin de sensibiliser les autorités au désir des concitoyens des 64 communes de Dinan Agglomération de conserver l'hôpital de Dinan en parfait fonctionnement de chacun de ses services, des cartes postales sont proposées à la signature des habitants, pour envoi à notre Président de la République. Une carte postale est jointe à cette lettre d'info, elle sera à remettre dans un premier temps à la mairie qui transmettra ensuite à notre Président.

SAS Guilloux-Durand :

La Société par Actions Simplifiées (S.A.S.) Guilloux Durand, dirigée par M. Klimko a été rachetée par la société R.G.O. (Réseau Grand Ouest). Cette société a décidé de ne plus occuper les sites d'Evran, près du canal et de Saint-Judoce, rue du Champ Hervé.

Association « Le club de l'amitié » :

L'Assemblée Générale de l'association « Le club de l'amitié » est programmée le vendredi 8 janvier 2021 à 14h00, salle communale. Lors de cette séance, un nouveau bureau sera élu.

Plan de relance départemental phase n°2 :

Le dossier concernant le deuxième plan de relance départemental devra être déposé avant le 31 décembre 2020. La municipalité de Saint-Judoce va présenter un projet d'aménagement pour loisirs, sur la parcelle boisée, propriété de la commune située rue du Champ Hervé. Pour le montant s'élevant à 50 000 € HT des travaux envisagés, l'aide accordée par le département est de 40 000 €.

Fermeture de la mairie :

Durant les fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du samedi 26 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 exclus.